



BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL  
BUREAU  
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA  
INTERNACIONAL DE  
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

## APPEL D'OFFRE

**Consultance en production d'outils audiovisuels en support aux troupes de formation sur les droits de l'enfant**

**BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS**





## 1. Objet

Le Bureau souhaite recevoir des soumissions pour le service de Consultance en production d'outils audiovisuels en support aux trousseaux de formation sur les droits de l'enfant, sur la base d'une potentielle entente annuelle.

### 1.1. Le Bureau International des droits des enfants

Le Bureau international des droits des enfants (l'IBCR ou le Bureau) agit pour les droits de l'enfant depuis plus de 25 ans dans plus d'une vingtaine de pays d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Moyen-Orient. Par une approche participative et durable, nous œuvrons avec nos partenaires sur le terrain, à la promotion et à la protection des droits de l'enfant, qu'il soit en contact avec le système de justice ou confronté à une situation de crise humanitaire, causée par un conflit armé ou un désastre naturel. Nous veillons également à prévenir toute forme d'exploitation, de violence, d'abus et de négligence envers les enfants, notamment à des fins sexuelles. L'écoute, la participation et la protection de l'enfant sont au cœur de toutes nos actions.

Le Bureau est basé à Montréal et intervient dans plus de 15 pays sur trois continents, depuis plus de 25 ans. Trois bureaux satellites sont également installés dans le cadre de nos activités au Burkina Faso, au Sénégal et au Honduras.

*Nos principes fondamentaux :*

1. La prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant
2. La non-discrimination
3. Le droit à la vie, à la survie et au développement
4. Le respect de l'opinion de l'enfant et de son droit à la participation

Plus d'informations sur l'organisation : <http://www.ibcr.org/fr/>

### 1.2. Détails de la prestation attendue

À terme, l'objectif général de la consultation est de **produire 05 outils audiovisuels en support aux trousseaux de formation sur les droits de l'enfant.**

Le/la consultant.e aura pour mandat de réaliser ses outils audiovisuels.

De façon spécifique, le/la consultante devra :

- Mener des consultations auprès d'enfants et d'acteurs pour récolter leurs avis sur la forme et le fond que prendront les outils audiovisuels.
- Offrir une expertise technique lors de la rédaction des scénarios et synopsis (proposition de mise en scène, simplification de scénario, etc.)
- Relire avec l'équipe projet chaque scénario et procéder aux amendements nécessaires (en tenant compte des spécificités techniques liées à la production audio-visuelle).
- Produire les supports audio-visuels.



a) Production des supports audiovisuels

Pour la production, il reviendra à la personne consultante de :

- Recruter et prendre en charge les comédiens et comédiennes (adultes et enfants) pour la réalisation des outils audiovisuels
- Obtenir l'autorisation des parents pour les enfants.
- Repérer les lieux de tournage et obtenir les autorisations de tournage nécessaires.
- Assurer la régie lors des tournages : repas, transport.
- Agir en tant que chargé de production : costumes, accessoires, etc.
- Consulter fréquemment l'équipe IBCR et les représentants des écoles lors des tournages.
- Offrir des espaces de validation variés au consultant.e en audiovisuel et à l'équipe IBCR lors du processus de post-production

Le/la consultant.e devra tenir compte du fait que IBCR n'a pas les équipements disponibles pour le tournage des outils. L'IBCR ne pourra mettre à sa disposition que les locaux du Bureau situés à la zone du bois. Pour les prises de vue nécessitant le choix d'autres sites que ses locaux, l'IBCR pourra appuyer dans les démarches administratives pour obtenir les autorisations nécessaires au tournage dans les nouveaux sites choisis à cet effet.

b) Formats des outils audiovisuels

Les outils audiovisuels à réaliser doivent être conceptualisés dans les formats ci-dessous :

- Mise en scène de 1 à 5 minutes
- Capsules audio (1 à 5 minutes)

c) Principes directeurs à respecter dans la production

La réalisation de ces outils devra être guidée par les principes directeurs suivants :

- Protection de l'enfant : la protection et le respect de la dignité et des droits des enfants concernés par les interventions de l'IBCR nécessitent, notamment dans le cadre du présent contrat, des mesures de confidentialité. Cela signifie entre autres qu'aucune photographie, vidéo ou image ne doit mettre en scène un enfant réellement concerné par le contenu présenté. Cette interdiction s'applique même si le consentement de l'enfant concerné, de l'adulte ayant la garde légale de l'enfant ou d'une agence propriétaire de la ou des photos a été obtenu. Il est toutefois entendu qu'une représentation factice (par un enfant acteur, par exemple) est encouragée afin de représenter les situations évoquées à des fins pédagogiques.
- Participation de l'enfant : l'IBCR valorise le droit des filles et des garçons à exprimer librement leur opinion et à être actrices et acteurs de leur propre développement, tout en tenant compte de leur capacité évolutive, de leur bien-être et de leur intérêt supérieur.



Ce principe se doit d'être particulièrement exploité dans le processus de création des outils audiovisuels, par exemple via la collecte de témoignages d'enfants, dans leur participation à la prise d'image ou à leur montage, etc. La finalité du processus de participation de l'enfant comprend aussi la compréhension par les enfants du rôle qu'ils jouent et de l'objectif final du matériel qu'ils aident à produire.

- Égalité entre les filles et les garçons : l'égalité en droit des enfants guide l'action de l'IBCR en veillant à promouvoir de façon significative la participation et l'équité entre les filles et les garçons. En ce sens, une participation équitable des filles et des garçons dans le processus créatif s'avère de mise. Plus encore, un effort considérable doit être réalisé pour illustrer les spécificités de la vision des filles sur le sujet.

e) Calendrier et livrables

Le processus se déroulera sur la période de **juin 2022 à mars 2023**.

Les tâches devront être accomplies selon un processus d'échanges avec l'équipe IBCR et le/la consultant.e en audiovisuel.

Les livrables attendus sont :

- La révision et l'adaptation des scénarios : 30 juin
- Présentation d'un plan de tournage : 30 juin
- Présentation d'une stratégie de casting des enfants pour validation par IBCR : 30 juin
- Présentation des contrats et des formulaires de participation des enfants pour validation par l'IBCR : 15 juillet
- Présentation des choix de lieux de tournage et des costumes : 20 juillet
- Première version de l'ensemble des outils audiovisuels : 1er septembre
- 2e version intégrant commentaires IBCR: 1er octobre
- 3e version intégrant commentaires : 20 octobre
- Remise des outils finalisés sur divers supports et en divers formation : 15 novembre

## 2. Réception des soumissions :

### 2.1 Date limite :

La date limite pour la réception des soumissions est le **16/05/2022**

### 2.2 Soumissions présentées en retard :

Les soumissions reçues par le Bureau après la date et l'heure fixées pour la clôture de l'appel d'offres ne seront pas étudiées.

### 2.3 Modalités :

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées en format PDF à **Astou Fall**, à l'adresse courriel suivante : [rh.bf@ibcr.org](mailto:rh.bf@ibcr.org)



Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. Pour toutes demandes d'éclaircissements, veuillez-vous adresser par courriel à l'adresse susmentionnée.

### **3. Clauses générales de soumission :**

#### **3.1 Processus :**

Après la date limite de présentation des soumissions, le Bureau examinera toutes les soumissions reçues. Si un fournisseur de services est choisi, ce dernier pourrait être invité à signer un contrat de prestations annuel avec le Bureau.

#### **3.2 Frais de soumission :**

Le soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement pour les frais encourus pour la préparation de sa soumission.

#### **3.3 Taxes de vente :**

Le prix proposé pour les services (prix de la soumission) ne doit comprendre ni la taxe sur les produits et services (TPS), ni la taxe de vente du Québec (TVQ). Le cas échéant, toutes les sommes prélevées au titre de la TPS ou de la TVQ seront indiquées distinctement sur les factures et seront acquittées en plus du montant approuvé pour les services rendus.

#### **3.3 Langue de soumission et langues de travail :**

Les soumissions seront présentées en français. La langue de travail du Bureau est le Français.

#### **3.4 Durée de la soumission :**

Les soumissions présentées sont considérées valides pour une période de 30 jours suite à la date de réception au Bureau.

#### **3.5 Acceptation des soumissions :**

Le Bureau pourra accepter l'une des soumissions présentées ou pourra rejeter la totalité des soumissions, sans avoir l'obligation d'informer le soumissionnaire des raisons de sa décision.

Le Bureau se garde la possibilité d'ajouter des étapes éliminatoires au processus dans le cas où deux soumissions seraient équivalentes.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus seront avisés de la décision par courriel.

### **4. Qualifications requises des soumissionnaires :**

Le Bureau souhaite recourir aux services d'un Consultant pour la production d'outils audiovisuels en support aux trousseaux de formation sur les droits de l'enfant, afin de potentiellement établir un contrat annuel.



## 5. Évaluation des soumissions :

Les critères suivants serviront à évaluer la qualité des offres présentées par les soumissionnaires : service à la clientèle, délai de traitement des dossier et tarifs.

### 5.1. Expérience en réalisation d'outil audiovisuel

Le Bureau souhaite que la ou le soumissionnaire possède une grande expérience en réalisation et en création d'outils audiovisuels variés. Il ou elle devra avoir la capacité de à mobiliser rapidement plusieurs profils d'acteurs, dont des enfants. Il faudra démontrer qu'il ou elle a de très grandes compétences en matière de scénarisation, réalisation, captation vidéo, prise de son et post-production.

Pour évaluer cette expérience, le soumissionnaire devra soumettre :

- Un CV (pour les personnes physiques)
- Une présentation de la firme (pour les personnes morales)
- Un portfolio solide, rassemblant plusieurs exemples de productions réalisées au cours des 3 dernières années

### 5.2. Langue

Les tournages se faisant sur le terrain, le Bureau a besoin que la ou le soumissionnaire soit en mesure de parler au **moins une des langues nationales du Burkina Faso**.

### 5.3 Disponibilité

Pour suivre le calendrier du projet, le ou la soumissionnaire devra être disponible pour réaliser les **tournages à l'été 2022**.

### 5.4. Connaissance du Burkina

Le Bureau souhaite recourir au service d'un fournisseur possédant les connaissances sur l'industrie audiovisuelle au Burkina Faso et **sur les réalités de tournages au Burkina Faso**.

Si le fournisseur n'est pas Burkinabé, il devra aussi posséder les capacités à travailler avec des équipes à l'étranger et avoir accès à divers moyens de communication.

### 5.5 Capacité d'interaction avec les enfants

Le soumissionnaire devra avoir un sens élevé des relations interpersonnelles et de la communication avec les enfants. Pour évaluer ce critère, le soumissionnaire devra soumettre :

- Démontrer d'une expérience en facilitation de focus groupe avec les enfants
- Démontrer d'une expérience de tournages avec des enfants

### 5.6. Offre financière complète

Le soumissionnaire devra fournir une offre financière libellée en Francs CFA ou en dollars CAD. L'offre détaillera le prix de production pour chaque format d'outils.





## 5.7. Tarifs et modalités de paiements

Le Bureau souhaite retenir les services d'un fournisseur dont les tarifs sont compétitifs dans son secteur d'activité et force de proposition dans les différentes options tarifaires et de couvertures, les plus adéquates pour le Bureau.

Le Bureau s'attend à des services de facturation et de paiement adéquats à sa structure, soit, des facturations mensuelles et/ou trimestrielles, et des modalités de paiement par chèque et virements bancaires.

## **6. Entente pouvant résulter d'une acceptation d'une offre par le Bureau :**

### **6.1 Entente annuelle :**

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau, une entente ayant force obligatoire pourrait être conclue entre le Bureau et le soumissionnaire, dans laquelle devront notamment figurer les clauses suivantes :

#### 1 - Résiliation

Le Bureau peut résilier l'entente en tout temps. Dans le cas d'une telle résiliation, le Bureau verse au consultant et le consultant accepte à titre de règlement complet, un montant pour les services rendus de façon satisfaisante.

#### 2 - Cession

a. Le consultant ne peut, ni en partie ni en totalité, céder l'entente sans le consentement préalable du Bureau. Après réception d'une demande du consultant à cette fin, le Bureau informe dans les meilleurs délais le consultant de sa décision.

b. La cession des présentes sans le consentement précité ne libère le fournisseur d'aucune des obligations que lui impose l'entente et n'impose aucune responsabilité au Bureau.

### **6.2 Engagement du Bureau :**

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau et conclusion d'une entente sur base annuelle, le Bureau ne s'engage pas à se procurer auprès du fournisseur un nombre prédéterminé d'articles ou de services, et que l'exclusivité avec le fournisseur n'est maintenue que sous réserve que celui-ci assure un service satisfaisant.

### **6.3 Politique générale du Bureau :**

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau, il s'engage à respecter les valeurs et principes du Bureau, particulièrement eu égard à sa mission.

### **6.4 Destruction des données :**

Il est de la responsabilité du consultant de s'assurer de la sécurité des données fournies par le Bureau dans le cadre du présent contrat et de l'accès restreint à ces données. De plus, au terme



BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL  
BUREAU  
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA  
INTERNACIONAL DE  
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

du contrat d'entretien ou à la résiliation de celui-ci, il est essentiel que l'ensemble des données transmises au consultant soient totalement détruites

---

**Le Bureau International des droits des enfants vous remercie par avance de votre soumission et de votre intérêt de collaboration !**